



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N° 14

CIRCULAIRE TEXTILES NATURELS

Le 27mars 2019

Textile Naturel : des NAO salaires qui n'en sont pas!

Après avoir élaboré nos propres revendications, celles-ci ont été partagées et complétées par les autres organisations syndicales représentatives présentes.

Ci-joint, copie de la déclaration lue le 21 mars 2019 et remise à la chambre patronale.

Revendications Intersyndicales pour la réunion du 21 mars 2019.

Les organisations syndicales présentes considèrent que, compte tenu des résultats et perspectives qui figurent dans le rapport économique, de la situation des salariés, de l'environnement économique et de l'inflation réelle du coût de la vie, nos revendications s'inscrivent dans une démarche de redynamisation de la branche Textile. De ce fait, nous revendiquons :

- Une augmentation des salaires minima de branche de 2,5% : 1,5% liée à l'augmentation du SMIC et 1% pour aider au pouvoir d'achat et redynamiser l'emploi dans la branche. Nous demandons d'indexer la revalorisation des primes de panier au salaire mini, le tout avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.
- Majoration des heures de nuit : 25% pour les nuits régulières et 40% pour les nuits exceptionnelles.
- Afin de rendre la branche plus attractive, nous demandons de revoir à la hausse le nombre de jours de congés pour ancienneté :
 - 1 jour pour 10 ans d'ancienneté,
 - 2 jours pour 15 ans d'ancienneté,
 - 3 jours pour 20 ans d'ancienneté
 - 4 jours pour 25 ans d'ancienneté
 - 5 jours pour 30 ans d'ancienneté
- L'ouverture de négociations concernant la Prévoyance pour tous les salariés et une amélioration des prestations concernant notamment le taux de couverture en cas de maladie.
- Le paiement des jours de carence en cas d'arrêt maladie
- La mise en place de 3 jours d'absence payés par année par enfant malade
- Ouverture de négociation sur l'accord de chômage partiel.
- Dans le cadre de la CCN, et du remplacement des DP, CE, CHSCT par le CSE, nous demandons l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un droit syndical.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>

Après lecture de nos légitimes revendications, la réponse de la chambre patronale a été fort simple et sans appel : Augmentation des mini de 1,4% dans un premier temps et après une très courte suspension de séance... 1,5% accordé généreusement.

Pour Force Ouvrière, alors que nous venions d'exprimer notre mécontentement sur le manque de pouvoir d'achat le 19 mars dernier, le compte n'y est pas et ne répond en rien aux différentes augmentations que nous continuons de subir (énergie, carburants, loyers, produits frais...)

Nous avons rappelé à la chambre patronale de bien analyser nos revendications avant de nous proposer un texte à signature. Si celui-ci ne devait comporter que 1,5% d'augmentation, qui équivaut à l'augmentation du SMIC, alors aucun syndicat ne serait à cette heure, signataire.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette négociation.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>